

## Procès-Verbal Conseil syndical du 03/03/2026

**Étaient présents :** Alain Perrot, Robert Eyraud, Marc Gautier, Fabien Gallice, Williams Dufour, Pierre Fayard, Daniel Baton, Dominique Combaz, Pascal Gentil, Eric Philippe

**Étaient excusés :** Freddy Rey, Gilles Bourdier, Stéphane Gasmérol

**Étaient absents :** Bertrand Pugnot, Nadine Reux, Raymond Vagnon, Mathias Lavalé,

**Assistaient également à la réunion :** Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative, Mathieu Guillou, technicien de rivière.

**Secrétaire de séance :** Alain Perrot

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du conseil pour leur présence.

### Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 17/12/2025 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

**Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité**




Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du bureau syndical du 17/12/2025
- 3) Points techniques :
  - Bilan ripisylve 2024/2025
- 4) Rapport activité 2025
- 5) Budget 2025 : Compte Financier Unique, affectation de résultat
- 6) Délibérations :
  - Rapport activité 2025
  - Affectation de résultat
  - Compte Financier Unique
  - Budget primitif 2026
  - Participations EPCI 2026
  - Convention cadre Cen Isère et Savoie 2026-2028
  - Convention d'application ZH 2026 pour le CEN Isère
  - Convention d'application 2026 ZH déléguées CEN Savoie
  - Convention d'application 2026 ZH transférées CEN Savoie
  - Convention CCLA travaux Ripisylve 2026/27/28
  - Délibération travaux ripisylve 26/27.
  - Délibération mise à jour du plan de gestion stratégique de zones humides.
  - Délibération actions de communication et sensibilisation 2026
  - Délibération SIG- Observatoire de l'eau
  - Mise en œuvre du plan de gestion du grand marais
  - Demande de financement pour des études complémentaires, issues du plan de gestion sédimentaire – Création de 2 zones de respiration
  - Demande de financement pour des travaux issus du plan de gestion sédimentaire
  - Année 1 du plan de gestion de 13 ouvrages de régulation du transport solide
  - convention d'application SIAGA-CCLA mission zones humides 2026
  - Validation des résultats de l'Etude Volumes Prélevables intitulée « Etude stratégique de la ressource en eau et du changement climatique » pour les sous bassins de la Bièvre et du Truison.
- 7) Divers : prochaines dates

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



 27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

#### ▪ Point technique : bilan ripisylve 2024/2025

---

Mathieu Guillou prend la parole pour présenter le point ripisylve 2024/2025. Il rappelle que c'est un marché réservé aux structures sociales. De 2022 à 2025, le montant annulé des travaux est de 151 000 € HT maximum. Le bassin est découpé en 4 zones géographiques : 2 en amont et 2 en aval. Pour l'année 2024/2025, cela a représenté 103 Kms de cours d'eau surveillé, pour 120 000 € HT pour 3 équipes réalisant 170 journées de travaux. Sur l'amont, l'entreprise Adéquation est intervenue pour 80 000 € HT et sur l'aval, l'entreprise Osez pour 40 000 € HT. Le marché s'est terminé le 28/10/2025.

Il indique ensuite qu'une étude bilan ripisylve a été réalisée et qu'un nouveau programme d'actions est prévu pour 2026/2030 avec 13 actions différentes dont 10 de restauration pour 180 000 € HT avec 50% aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et 3 d'entretien pour 225 000 € HT financé à 30 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour 287 Kms de cours d'eau. Il sera peut-être nécessaire de faire une nouvelle DIG et un nouveau marché de travaux.

Concernant le secteur CCLA, en 2024/2025, 12,3 Kms ont été surveillés pour 11 000 € HT avec 2 équipes et 15 jours de travail.

La convention d'application avec la CCLA pour 2024/2025 avait été estimée à 20 000 € avec 30 % d'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et un coût journalier de 4914 € soit 18914 €. En réel, le montant des travaux a été inférieur soit 11 025 € et 4914 € de coût journalier soit un total de 12 631.50 €.

Concernant le programme 2026/2028, la convention d'application avec la CCLA est de 34 050 € HT comprenant la création, consultation et suivi du marché public pour l'attribution des travaux auprès des structures d'insertion. Mais également la préparation terrain pour cadrer les travaux à réaliser et leurs suivis.

Pour les travaux, les travaux correspondent à 7.6 km de restauration pouvant bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50% et 1.7 km d'entretien bénéficiant d'une aide à hauteur de 30%. La restauration correspond à l'amélioration des conditions d'écoulement de la rivière en préservant la diversité du milieu, la plantation d'essences locales ainsi que le traitement manuel des espèces exotiques envahissantes.

#### ▪ Rapport activité 2025

---

Didier Girard prend la parole pour présenter le rapport d'activité 2025. Les élus n'ont pas de remarques particulières concernant ce document. Ils le trouvent bien et très complet.

- ✚ Alain Perrot demande s'il y a un QR Code, si oui quelle est sa durée. Il demande également s'il sera édité et donné aux mairies et EPCI en version papier ? Sabine Gandy répond qu'il est prévu de l'imprimer et l'envoyer aux EPCI et mairies avec le lien pour le retrouver en version dématérialisée sur notre site. Didier Girard ajoute qu'il y a un QR Code et qu'Emilie Vonin chargée de communication précisera la durée de vie de ce QR Code.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le rapport d'activité 2025 et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires**

#### ▪ Budget 2025 : Compte Financier Unique, affectation de résultat

---

Sabine Gandy prend la parole et présente le résultat 2025 :

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



 27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

	Budget Fonctionnement
Recettes de fonctionnement réalisés 2025	1 435 432,25 €
Dépenses de fonctionnement réalisés 2025	1 251 896,54 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>183 535,71 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	2 478 802,38 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>2 662 338,09 €</b>
	Budget Investissement
Recettes d'investissement réalisés 2025	586 011,87 €
Dépenses d'investissement réalisés 2025	1 074 513,53 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>- 488 501,66 €</b>
Résultat d'investissement reporté	520 923,05 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>32 421,39 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>2 662 338,09 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>32 421,39 €</b>
<b>Résultat global cumulé</b>	<b>2 694 759,48 €</b>
RAR dépenses	2 077 271,14 €
RAR recettes	466 615,69 €
<b>Total RAR</b>	<b>- 1 610 655,45 €</b>
Résultat cumulé I	32 421,39 €
Résultat RAR I	- 1 610 655,45 €
Compte 1068	- 1 578 234,06 €

Sabine Gandy donne ensuite le résultat par chapitre en section de fonctionnement :

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



 27, Avenue Gabriel Pravaz  
 38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellés	Montant	Chapitre	Libellés	Montant
011	Charges à caractère générale	576 385.94	013	Atténuation de charges	14 247.95
012	Charges de personnel	451 071.23	042	Subventions transférées	92 685.00
65	Autres charges courantes	44 831.84	74	Subventions & participations	1 310 683.51
66	Charges financières	0.00	75	Autres produits de gestion courante	17 815.79
67	Charges spécifiques	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00
042	Dotations aux amortissements	179 607.53	70	Produits services et ventes diverses	0.00
	<b>Total</b>	<b>1 251 896.54 €</b>		<b>Total</b>	<b>1 435 432.25</b>

Puis en section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
N°	Désignation	Mandats émis	N°	Désignation	Titres émis
40	Subventions transférées	0.00	40	Amortissements des immobilisations	179 607,53
20	Immobilisations incorporelles	291 692,86	10	Dotations, fds divers, réserves(FCTVA+1068)	248 383,59
21	Immobilisations corporelles	200 808,27	13	Total des subventions	158 020,75
23	Immobilisations en cours	486 123,40	138	Autres subventions	0.00
41	Opérations patrimoniales	0,00	41	Opérations patrimoniales	0,00
13	Subventions Investissement	3 204,00	1068	Report excédent fonctionnement	
<b>TOTAL</b>		<b>1 074 513,53 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>586 011,87 €</b>

Sabine Gandy propose aux élus l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2025 faisant apparaître un excédent de 32 421.39 € l'affectation du résultat d'investissement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (compte 001) : 32 421.39 €

Et l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 faisant apparaître un excédent 2 662 338.09 € et l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 1 084 104.03 €
- Affectation autres réserves (compte 1068) : - 1 578 234.06 €

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



 27, Avenue Gabriel Pravaz  
 38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

Sabine Gandy indique que Mme Dreclerc, receveur à Pont de Beauvoisin indique que notre Compte Financier Unique ne fait apparaître aucune discordance entre notre comptabilité et celle du SGC de Pont de Beauvoisin Savoie ;

### Participations EPCI 2026

Jean-Louis Reynaud rappelle que lors du DOB en conseil syndical du 17/12/2025, il a été proposé une hausse de 3 % des participations Gemapi et Item 12 afin de compenser la hausse de l'inflation, la diminution de l'aide de fonctionnement du Département de l'Isère. Cette hausse correspond aux montants ci-dessous :

	Participation 2025 GEMAPI	Participation 2025 Item 12	TOTAL	Participation 2026 GEMAPI	Participation 2026 Item 12	TOTAL	Montant hausse
CCLA	14 266.83 €	6 099.52 €	20 366.35 €	14 694.83 €	6 282.50 €	20 977.34 €	610.99 €
CCVDD	203 525.04 €	11 850.55 €	215 375.59 €	209 630.79 €	12 206.07 €	221 836.86 €	6 461.27 €
CCVG	151 742.99 €	8 831.66 €	160 574.65 €	156 295.28 €	9 096.61 €	165 391.89 €	4 817.24 €
CAPV	138 982.96 €	8 081.41 €	147 064.38 €	143 152.45 €	8 323.86 €	151 476.31 €	4 411.93 €
CCCC	358 763.41 €	20 756.66 €	379 520.07 €	369 526.31 €	21 379.36 €	390 905.67 €	11 385.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>867 281.23 €</b>	<b>55 619.80 €</b>	<b>922 901.03 €</b>	<b>893 299.67 €</b>	<b>57 288.40 €</b>	<b>950 588.06 €</b>	<b>27 687.02 €</b>

- Les élus demandent quel est le montant de baisse de l'aide du Département de l'Isère ? Sabine Gandy répond que le montant d'aide Gemapi était de 30 000 €, il est passé à 20 000 € en 2025 et sera de 10 000 € en 2026, et qu'ensuite il n'y aura plus cette participation.

### Délibérations :

- **Rapport d'activité 2025** : Jean-Louis Reynaud rappelle que la présentation du rapport d'activité annuelle est une obligation légale. Il doit également être réalisé dans tous les EPCI-FP membres et que cette présentation doit permettre d'informer l'exécutif des EPCI-FP de l'activité du SIAGA. Il propose à l'assemblée d'acter la présentation en séance du rapport d'activité.
- Alain Perrot demande s'il est possible de mettre un QR Code pour l'accès au rapport d'activité dématérialisé ? Didier Girard lui répond que nous demanderons à Emilie Vonin, chargée de communication de l'ajouter.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le rapport d'activité 2025 et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires**

- **Affectation de résultat** : Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2025, le conseil syndical statue sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2025 qui fait apparaître un excédent et décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (compte 001) : 32 421.39 €

Le conseil Syndical statue également sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 qui fait apparaître un excédent cumulé de 2 662 338.09 € et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 1 084 104.03 €

Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : - 1 578 234.06 €

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
04 76 37 26 26  
[contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la reprise des résultats dans le BP 2026**

**Compte Financier Unique** Mme. DRECLERC Valérie, receveur à Pont de Beauvoisin indique que notre Compte Financier Unique provisoire ne fait apparaître aucune discordance entre notre comptabilité et celle du SGC de Pont de Beauvoisin Savoie ; il a été transmis au Syndicat, avant le 30 juin comme la loi en fait l'obligation.

Les résultats par chapitre de l'exercice 2025 sont les suivants :

Section Fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellés	Montant	Chapitre	Libellés	Montant
011	Charges à caractère générale	576 385.94	013	Atténuation de charges	14 247.95
012	Charges de personnel	451 071.23	042	Subventions transférées	92 685.00
65	Autres charges courantes	44 831.84	74	Subventions & participations	1 310 683.51
66	Charges financières	0.00	75	Autres produits de gestion courante	17 815.79
67	Charges spécifiques	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00
042	Dotations aux amortissements	179 607.53	70	Produits services et ventes diverses	0.00
	<b>Total</b>	<b>1 251 896.54 €</b>		<b>Total</b>	<b>1 435 432.25</b>

Section Investissement :

DEPENSES			RECETTES		
N°	Désignation	Mandats émis	N°	Désignation	Titres émis
40	Subventions transférées	0.00	40	Amortissements des immobilisations	179 607,53
20	Immobilisations incorporelles	291 692,86	10	Dotations, fds divers, réserves(FCTVA+1068)	248 383,59
21	Immobilisations corporelles	200 808,27	13	Total des subventions	158 020,75
23	Immobilisations en cours	486 123,40	138	Autres subventions	0.00
41	Opérations patrimoniales	0,00	41	Opérations patrimoniales	0,00
13	Subventions Investissement	3 204,00	1068	Report excédent fonctionnement	
<b>TOTAL</b>		<b>1 074 513,53 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>586 011,87 €</b>

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'approbation le compte financier unique**

- **Participations Gemapi et Item 12 :** Sabine Gandy rappelle que lors du DOB, une hausse de 3 % sur 2026 afin de compenser la hausse de l'inflation et la diminution de l'aide Gemapi du Département de l'Isère a été proposé. Jean-Louis Reynaud énonce les montants de participation 2026 par EPCI :

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
04 76 37 26 26  
[contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

EPCI	Participation 2026 GEMAPI	Participation 2026 Item 12
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	14 694.83 €	6 282.50 €
Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné	209 630.79 €	12 206.07 €
Communauté de Communes Val Guiers	156 295.28 €	9 096.61 €
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	143 152.45 €	8 323.86 €
Communauté de Communes Cœur De Chartreuse	369 526.31 €	21 379.36 €
<b>TOTAL</b>	<b>893 299.67 €</b>	<b>57 288.40 €</b>

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le montant 2026 des participations Gemapi et Item 12 des EPCI.**

➤ **Budget primitif 2026 :** Sabine Gandy présente les chapitres et opérations du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 :

Equilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement à la somme de 3 335 690.82 €

Suréquilibré en recettes comme suit :

- Section d'investissement à la somme de 1 285 474.62 €
  - Dépenses = 3 022 024.14 €
  - Recettes = 4 307 498.76 €

**Cf détail en annexe**

Jean-Louis Reynaud demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques et demande le vote du budget primitif 2026.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2026**

➤ **Convention cadre Cen Isère et Savoie 2026/2028 :** Didier Girard rappelle que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement), En tant qu' «entité GEMAPIENNE », le syndicat est le seul légitime à entreprendre pour le compte de ses 5 EPCI membres les opérations relevant des 4 items (1,2, 5 et 8) de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Il rappelle également que les Conservatoires d'espaces naturels de Savoie et d'Isère (CEN Savoie) sont des associations régies par la loi de 1901, dont l'objet est de développer la connaissance, la préservation et la gestion des espaces naturels et des espèces remarquables du département, ainsi que de diffuser ces informations auprès de ses partenaires. Experts départementaux, ils apportent un soutien technique à l'Etat, au Conseil régional, au Conseil départemental et aux collectivités locales sur les diagnostics environnementaux et la gestion d'espaces naturels.

Les CEN Savoie et Isère bénéficient d'un agrément conjoint de l'Etat et de la Région au titre de l'article L.414-11 du code de l'Environnement. Le SIAGA et les CEN Savoie et Isère ont constaté la convergence et la complémentarité de leurs intérêts, de leurs objectifs et de leurs actions en matière de préservation du patrimoine naturel et des paysages. Ils ont souhaité structurer leur collaboration par l'élaboration d'une convention-cadre 2023-2025 ; Il indique également que la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 Février 2014 UE sur la passation

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
04 76 37 26 26  
contact@guiers-siaga.fr

des marchés publics et les articles L 2511-6 et L3211-6 du code de la commande publique définissent les conditions dans lesquelles les pouvoirs adjudicateurs peuvent conclure des conventions de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, en franchise des règles de publicité et de mise en concurrence ; Une convention de délégation doit être signée entre les CEN 73/38 et le SIAGA pour fixer les objectifs à atteindre, les modalités de contrôle, la durée de la convention...

Une convention cadre de coopération est annexée à la présente délibération. Elle est valable jusqu'au 31/12/28 et sera complétée par des conventions d'application spécifiques pour la mise en œuvre concrète des actions.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

➤ **Convention d'application ZH 2026 pour le CEN Isère :** Didier Girard indique que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement) ; Le CEN 38 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais de Berland (Saint Christophe sur Guiers), Marais de Chambrotin (Saint-Jean-d'avelanne), zone humide de Grosset (Velanne). Le coût estimatif est de 19 300 € TTC.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

➤ **Convention d'application 2026 ZH déléguées CEN Savoie :** Didier Girard expose que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement). Le CEN 73 prévoit des suivis scientifiques, de l'animation foncière et des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais des Grands Champs (Gerbaix et Marcieux), Marais du col de la Crusille (Novalaise), La Pallud (Ayn). Le coût estimatif est de 7 468 € TTC.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

➤ **Convention d'application 2026 ZH transférées CEN Savoie :** Dider Girard indique que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement). Le CEN 73 prévoit des suivis scientifiques, de l'animation foncière et des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais des Rives (Saint Genix les Villages), Côtes Envers (Saint Genix les Villages), Val Tiers (Belmont-Tramonet, Domessin, La Bridoire et Verel de Montbel), L'Etang (Saint Béron). Le coût estimatif est de 17 590 € TTC.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

➤ **Convention CCLA travaux Ripisylve 2026/27/28 :** Didier Girard explique que dans le cadre de l'Item 2 de la GEMAPI, il est prévu que l'entretien des cours d'eau ou canal a pour objectif de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou à son bon potentiel écologique, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement) ; Cette compétence est déléguée au SIAGA par la CCLA sur le sous-bassin versant d'Aiguebelette ; Le SIAGA a lancé un plan de gestion d'entretien et de restauration de la ripisylve sur le sous-bassin versant d'Aiguebelette afin de prioriser et de chiffrer les futurs travaux d'entretien des berges et des cours d'eau selon l'intérêt général ; Cette action est inscrite au contrat de bassin « eau et climat » porté par le SIAGA sous la référence MIA-MAH-17.

La délibération n°CS-2023-20 reconduit la délégation de la compétence GEMAPI de la CCLA au SIAGA jusqu'en 2026. Le montant estimatif est de 34 050 € HT (40 860 € TTC) pour les années 2026, 2027 et 2028, financé à 50% par l'Agence de l'eau et 50% par la CCLA

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



 27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

➤ **Délibération travaux ripisylve 26/27** : Didier Girard indique qu'il convient de demander un financement pour le programme de gestion de la ripisylve 2026/2027 : travaux de restauration & d'entretien des berges. Il indique que le plan pluriannuel de gestion a été mis à jour grâce à une étude globale finalisée en Décembre 2025 et qu'un nouveau programme de travaux est prévu pour 5 ans. Le programme 2026/2027 de gestion de la ripisylve du bassin versant du GATB a été estimé à 135 000 €HT, répartis à 60% en Isère et 40% en Savoie. Il précise que la réalisation de ce programme nécessite des démarches administratives avant d'être lancé et qu'il comprend des actions de restauration et d'entretien de la ripisylve sur des linéaires inscrits dans une Déclaration d'Intérêt Général.

Il convient donc de solliciter les aides financières aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'Eau, des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

➤ **Délibération mise à jour du plan de gestion stratégique de zones humides** : Didier Girard rappelle que la volonté du syndicat de poursuivre les actions en faveur des zones humides prévues au Contrat Eau et Climat 2026-2028 et que la présente mission correspond à l'action MIA-MAH-31a « ZH- Mise à jour du PGSZH ». Il indique également que la disposition 6B du SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône Méditerranée Corse incite les collectivités porteuses de contrat de milieux à disposer d'un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant. Cette action a pour objectif de mettre à jour le plan pluriannuel d'actions de restauration et de gestion des zones humides à l'échelle d'un bassin versant. Le montant estimatif est de 63 000 € TTC.

Il convient donc de solliciter les aides financières aussi élevées que possible.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

➤ **Délibération actions de communication et sensibilisation 2026** : Didier Girard explique que la volonté du syndicat de poursuivre les actions de communication et de sensibilisation prévues au contrat Eau&Climat Chartreuse et notamment les actions TSV-COM-1a « COM - Mise en œuvre du plan de communication du territoire - Année 1 »

Il indique que cette action regroupe plusieurs sous-actions toutes en lien direct avec le plan de communication du bassin versant du SIAGA, en 2026 :

- Animation pédagogique
  - 30 classes/an : 67 500 € ;
  - Bus transport : 13 500 € ;
  - Matériel pédagogique : 3 000 €
  - Sous Total = 84 000€
- Réactualisation du site internet avec l'observatoire de l'eau : 5 000 €
- Application interactive sensibiliser les citoyens à l'eau : 20 000 €.
- Ecole de l'eau 2.0 : Conception et développement d'un MOOC : 18 000 €
- Chantier participatifs chartreuse propre :
  - Nettoyage de dépôts sauvages le long des cours d'eau : 4 000 € ;
  - Action de sensibilisation sur les déchets et le tri en milieux scolaires : 1 000 €
- Modification/amélioration des espaces scénographiques du territoire : Repenser les films et exposition sur le site de la corderie, atelier, masques technologiques : 5 000 €
- Plaquette d'information : 2 000 €
- Flyers de communication : 2 000 €
- Actualisation de la charte d'objectifs et élaboration d'une feuille de route territoriale en prestation de service : 11 500 €




Soit un montant estimatif est de 152 500 €HT et il propose de solliciter les aides des financeurs les plus élevés possibles pour les montants indiqués.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



 27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

- **Délibération SIG- Observatoire de l'eau** : Didier Girard indique que le SIAGA assure la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison-Rieu, que l'année 2026 permettra la mise en œuvre du nouveau contrat Eau et Climat et que l'Agence de l'eau participe financièrement aux actions d'animation, de communication et de sensibilisation en faveur des milieux aquatiques. Il rappelle la volonté du syndicat de poursuivre les actions en faveur de la ressource en eau et du changement climatique inscrit au SDAGE. Il **INDIQUE** que le SIAGA a commencé à installer des dispositifs de suivi des nappes et des rivières courant 2024 et 2025 (délibération 2023), que le SIAGA installera des stations météorologiques et des piézomètres sur l'année 2026.

Il ajoute que le SIG – Observatoire de l'eau est un dispositif qui permettra de :

- Collecter et centraliser des données privées et publiques (open data) : hydrologie, piézométrie, météorologie.
- Suivre en temps réel l'état des ressources (quantité, qualité)
- Suivre en temps réel la météo (précipitations, température)
- Intégrer des systèmes d'alerte inondation/sécheresse
- Notifier des alertes aux responsables par mail ou SMS
- Partager la donnée sur l'eau via API avec le grand public et les partenaires

Le montant estimatif est de 60 000 € TTC et propose de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles.

- ✦ Daniel Baton demande si les communes auront accès aux informations. Didier Girard lui répond que ce sera possible.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

- **Mise en œuvre du plan de gestion du grand marais** : Didier Girard indique qu'un plan de gestion a été élaboré par le SIAGA sur la zone humide du Grand Marais, commune de Romagnieu. Ce site étant en priorité 1 au plan de gestion stratégique des zones humides, la mise en œuvre des actions a été inscrite au contrat Eau et Climat 2026-2028 sous le nom de « MIA-MAH-33a\_Travaux de restauration et prestation d'animation d'un plan de gestion du grand marais (38GC0045) ». Cette mission concerne la période 2026-2028 du plan de gestion du site.

Le coût estimatif de la mission est de 87 650 € HT et propose de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles pour le financement de cette mission.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

- **Demande de financement pour des études complémentaires, issues du plan de gestion sédimentaire – Création de 2 zones de respiration** : Didier Girard rappelle qu'un plan de gestion du transit sédimentaire a été élaboré suite à la commande d'une étude stratégique globale. Certaines des actions inscrites dans ce plan de gestion permettraient de rétablir l'équilibre sédimentaire et d'améliorer l'état biologique de certains tronçons identifiés en excédent ou en déficit sédimentaire. Une première tranche de travaux a été réalisée mais que le plan de gestion sédimentaire prévoit d'autres interventions ; notamment la création de 2 zones de respiration, nécessitant des études complémentaires (phase PRO), pour un montant estimé à 80 000€ TTC. Il propose de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

- **Demande de financement pour des travaux issus du plan de gestion sédimentaire > Année 1 du plan de gestion de 13 ouvrages de régulation du transport solide** : Didier Girard rappelle qu'un plan de gestion du transit sédimentaire a été élaboré suite à la commande d'une étude stratégique globale. Certaines des actions inscrites dans ce plan de gestion permettraient de rétablir l'équilibre sédimentaire et d'améliorer l'état biologique de certains tronçons identifiés en excédent ou en déficit sédimentaire. Le plan de gestion sédimentaire prévoit un programme d'actions spécifiques sur 13 ouvrages gérés par le SIAGA, pour un montant Année1 estimé à 290 000€ HT. Il propose de solliciter en 2026 les aides des financeurs les plus élevées possibles

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



📍 27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
☎ 04 76 37 26 26  
✉ [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

afin de réaliser à minima les actions prioritaires, estimées à 160 000€ HT et si possible l'ensemble des actions prévues pour un montant total de 290 000€ HT.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

- **Convention d'application SIAGA-CCLA mission zones humides 2026 :** Didier Girard rappelle le SIAGA exerce la compétence GEMAPI par délégation sur une partie du territoire de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette suivant les modalités de la convention cadre de délégation du 13/11/2019, renouvelée par délibération de la CCLA en date du 21 décembre 2023 et par délibération du SIAGA en date du 31 mai 2023. Le syndicat propose de soutenir la mise en œuvre des travaux prévus par le CEN Savoie sur les sites qu'il gère et pour lesquels le SIAGA est « autorité GEMAPIENNE » : Marais des Grands Champs (Gerbaix et Marcieux), Marais du col de la Crusille (Novalaise), La Pallud (Ayn). Le coût estimatif de la participation du SIAGA est de 7 468 € TTC.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

- **Validation des résultats de l'Etude Volumes Prélevables intitulée « Etude stratégique de la ressource en eau et du changement climatique » pour les sous bassins de la Bièvre et du Truison :** Didier Girard rappelle que l'étude Volumes Prélevables a démarré le 21 septembre 2023 avec le bureau d'étude BRL Ingénierie comme prestataire. Cette étude se découpe en 6 phases qui ont été réalisées comme suit :

- Phase 1 : 21/09/2023 au 30/01/2024
  - ↳ Caractérisation des sous-bassins et aquifères et recueil des données
- Phase 2 : 30/01/2024 au 31/07/2024
  - ↳ Bilan des prélèvements existants, analyse de l'évolution passée et future
- Phase 3 : 31/07/2024 au 05/03/2025
  - ↳ Quantification des ressources existantes et impacts des prélèvements
- Phase 4 : 05/03/2025 au 20/06/2025
  - ↳ Détermination de la sensibilité des milieux aquatiques et période de basses eaux
- Phase 5 et 6 : 20/06/2025 au 30/11/2025
  - ↳ Phase 5 : Détermination des objectifs de gestion en période de basses eaux : Débits d'objectifs d'étiage (DOE)
  - ↳ Phase 6 : Proposition de répartition des volumes prélevables entre les usagers et proposition de périmètre d'organisme unique.

Chacune des phases de l'étude ont été validées par les deux instances de pilotages à savoir les membres du COPIL et du COTECH. Le sous-bassin du Guiers a déjà fait l'objet d'une validation et ne sera pas réaborder ce jour.

Il rappelle ensuite que l'étude a permis de déterminer des volumes prélevables et débits objectifs d'étiage (DOE) pour chaque sous bassin. Ces volumes prélevables et DOE sont les outils utilisés réglementaires pour la gestion des eaux superficielles. Ces volumes prélevables et DOE seront notifiées par le Préfet de Région. Il indique que :

- Les prélèvements nets avec % impacts des forages en m<sup>3</sup> sont les suivants :
- Les gammes de Débit Biologique et de Débit d'objectif d'Etiage sont les suivantes :

Sous bassin versant	Règle de gestion quantitative proposées	Juin	Juillet	Août	Septembre	TOTAL étiage
BV8 Bièvre	DOE (L/s)	330	110	100	110	
	DOE visé à terme (L/s)	330	100	100	100	
	Volumes nets prélevables (m3)	<b>32 000</b>	<b>177 000</b>	<b>42 000</b>	<b>19 000</b>	<b>270 000</b>
BV9 Truison	DOE (L/s)	150	70	50	50	
	Volumes nets prélevables (m3)	<b>22 000</b>	<b>26 000</b>	<b>26 000</b>	<b>21 000</b>	<b>95 000</b>

- o Le sous bassin BV8 (Truison) est caractérisé par une empreinte forte des prélèvements sur les ressources. Des incertitudes sur les débits naturels et le niveau d'impact des forages sur les débits sont constatés. Il est donc proposé pour ce secteur de geler les prélèvements dans l'attente d'une étude hydrogéologique localisée.
- o Le sous-bassin BV9 (Truison) est caractérisé par une faible ressource en eau et un cours d'eau dégradé. Des incertitudes concernant les prélèvements agricoles sont constatées. Il est donc proposé de geler les prélèvements :

Bassin considéré	Volumes prélevables en période d'étiage (m <sup>3</sup> )	Marge manœuvre par rapport aux prélèvements nets actuels
<b>BV8 Bièvre</b>	270 000	+ 0 %
<b>BV9 Truison</b>	95 000	+ 0 %

Le Président sollicite la validation, des sous bassins de la Bièvre et du Truison de la gamme des Débits Biologiques et Débits d'Objectif d'Etiage, et des Volumes Prélevables

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

#### Divers :

Didier Girard donne aux membres du conseil les prochaines dates de réunions :

- 21/03/2026 à 14h00 à Atelier B à ST Didier d'Aoste : sur les bords de la Bièvre
- 26/04/2026 : 9h00-12h00 : découvre ton Guiers à Vélo
- 27/04/2026 : atelier quelle confluence Guiers Rhône pour demain ?
- 30/06/2026 : signature contrat eau et climat

Didier Girard termine en indiquant qu'Emilie Vonin est arrivée le 19/ 01/2026 en remplacement de Marianne Delaporte, chargée de mission communication et sensibilisation.

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



 27, Avenue Gabriel Pravaz  
 38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

Le Président remercie chaleureusement l'ensemble des membres pour leurs participations et implications durant ce mandat.

L'ordre du jour ayant été complétement examiné, la séance est levée à 20h15.

Le 03/03/2026

Le secrétaire de séance

Alain Perrot

Le Président

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU GUIERS ET SES AFFLUENTS  
Siège :  
27 Av. Pravaz  
PONT DE BEAUVOISIN  
(Isère)

	DESIGNATION	COMPTES ADMINISTRATIF 2025				BUDGET PRIMITIF 2026		
		PREVU	REALISE	REPORTS	RESULTATS CUMULES	AFFECTATION RESULTAT + REPORTS	NOUVELLES INSCRIPTIONS	CREDITS DISPONIBLES
	002				0,00		0,00	0,00
	60611	400,00	466,57		466,57		600,00	600,00
	60612	5 000,00	3 800,36		3 800,36		5 000,00	5 000,00
	60622	5 000,00	2 781,00		2 781,00		5 000,00	5 000,00
	60628	3 000,00	0,00		0,00		3 000,00	3 000,00
	60631	300,00	192,88		192,88		400,00	400,00
	60632	3 000,00	770,56		770,56		3 000,00	3 000,00
	60636	1 000,00	1 395,82		1 395,82		1 000,00	1 000,00
	6064	1 000,00	979,91		979,91		1 000,00	1 000,00
	6068	1 000,00	380,00		380,00		3 000,00	3 000,00
	6132	12 000,00	11 298,32		11 298,32		12 000,00	12 000,00
	61358	1 500,00	1 384,72		1 384,72		1 500,00	1 500,00
	615228	2 000,00	202,24		202,24		2 000,00	2 000,00
	61551	3 000,00	4 539,87		4 539,87		3 000,00	3 000,00
	61558	5 000,00	0,00		0,00		2 000,00	2 000,00
	6156	16 000,00	13 743,27		13 743,27		15 000,00	15 000,00
	65811				0,00		0,00	0,00
	6161	12 000,00	10 156,01		10 156,01		12 000,00	12 000,00
	617	722 000,00	409 233,17		409 233,17		492 006,20	492 006,20
	6182	0,00	14,90		14,90		150,00	150,00
	6184	4 000,00	1 766,00		1 766,00		4 000,00	4 000,00
	6188	60 000,00	38 075,18		38 075,18		42 000,00	42 000,00
	62268	10 000,00	20 926,64		20 926,64		16 000,00	16 000,00
	628	36 000,00	34 193,50		34 193,50		35 600,00	35 600,00
	6231	5 000,00	2 160,00		2 160,00		5 000,00	5 000,00
	6232	500,00	598,00		598,00		1 000,00	1 000,00
	6237	5 000,00	1 192,18		1 192,18		15 500,00	15 500,00
	6238	1 500,00	0,00		0,00		1 500,00	1 500,00
	6245	3 500,00	2 480,00		2 480,00		4 500,00	4 500,00
	6251	500,00	272,20		272,20		500,00	500,00
	6234	3 000,00	1 613,97		1 613,97		3 000,00	3 000,00
	6261	3 000,00	45,43		45,43		3 000,00	3 000,00
	6262	3 500,00	4 406,41		4 406,41		4 000,00	4 000,00
	627	400,00	0,00		0,00		400,00	400,00
	6283	4 000,00	3 566,08		3 566,08		4 000,00	4 000,00
	6286	100,00	0,00		0,00		100,00	100,00
	63512	350,00	274,00		274,00		350,00	350,00
	62878	500,00	3 476,75		3 476,75		500,00	500,00
	6218	42 800,00	2 172,22		2 172,22		43 000,00	43 000,00
	6332	300,00	255,52		255,52		300,00	300,00
	6336	4 500,00	4 850,67		4 850,67		7 200,00	7 200,00
	6338	800,00	765,57		765,57		800,00	800,00
	64111	75 000,00	74 066,26		74 066,26		78 000,00	78 000,00
	64112	200,00	20,61		20,61		0,00	0,00
	64113	1 500,00	1 476,84		1 476,84		1 500,00	1 500,00
	64136		2 280,85		2 280,85		0,00	0,00
	64118	46 000,00	36 380,12		36 380,12		46 000,00	46 000,00
	64131	180 000,00	151 025,06		151 025,06		225 000,00	225 000,00
	64132	50,00	27,48		27,48		60,00	60,00
	64138	26 000,00	24 846,56		24 846,56		38 000,00	38 000,00
	6451	65 000,00	66 348,70		66 348,70		71 000,00	71 000,00
	6453	36 000,00	34 762,12		34 762,12		36 000,00	36 000,00
	6454	8 000,00	7 223,19		7 223,19		10 000,00	10 000,00
	6455	12 000,00	10 662,78		10 662,78		12 000,00	12 000,00
	6456	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
	6458	2 200,00	4 933,31		4 933,31		5 000,00	5 000,00
	6475	1 500,00	1 954,12		1 954,12		2 000,00	2 000,00
	6478	16 000,00	20 558,50		20 558,50		25 000,00	25 000,00
	6488	8 000,00	6 460,75		6 460,75		8 000,00	8 000,00
	6817	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
	65311	38 000,00	37 867,17		37 867,17		40 000,00	40 000,00
	65322	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
	65313	2 300,00	2 217,04		2 217,04		2 500,00	2 500,00
	65313	200,00	0,00		0,00		200,00	200,00
	65315	500,00	0,00		0,00		500,00	500,00
	65811	5 500,00	4 746,00		4 746,00		5 500,00	5 500,00
	65888	10,00	1,63		1,63		10,00	10,00
	66111	1 000,00	0,00		0,00		1 000,00	1 000,00
	6616	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
	6761	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
	673	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
	6811	187 000,00	179 607,53		179 607,53		188 000,00	188 000,00
	6815	150 000,00			0,00		150 000,00	150 000,00
	022	0,00			0,00		0,00	0,00
	023	2 883 841,61			0,00		1 636 514,62	1 636 514,62
		<b>4 728 251,61</b>	<b>1 251 896,54</b>		<b>1 251 896,54</b>	<b>0,00</b>	<b>3 335 690,82</b>	<b>3 335 690,82</b>
	002	2 478 802,38	2 478 802,38		2 478 802,38		1 084 104,03	1 084 104,03
	6419	6 000,00	7 131,04		7 131,04		6 000,00	6 000,00
	6479	150,00	7 116,91		7 116,91		150,00	150,00
	74718	337 572,00	59 312,00	0,00	59 312,00	0,00	328 260,00	328 260,00
	747818	715 831,00	291 717,47	0,00	291 717,47	0,00	728 168,53	728 168,53
	7473	173 294,20	36 753,00	0,00	36 753,00	0,00	143 920,20	143 920,20
	74741	922 901,03	922 901,04	0,00	922 901,04	0,00	950 588,06	950 588,06
	75888	0,00	17 815,79		17 815,79		0,00	0,00
	773	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
	775	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
	70/7022	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
	777	93 701,00	92 685,00		92 685,00		94 500,00	94 500,00
		<b>2 249 449,23</b>	<b>1 435 432,25</b>	<b>0,00</b>	<b>1 435 432,25</b>	<b>0,00</b>	<b>2 251 584,79</b>	<b>2 251 584,79</b>
		<b>4 728 251,61</b>	<b>3 914 234,43</b>	<b>0,00</b>	<b>3 914 234,43</b>	<b>0,00</b>	<b>3 335 690,82</b>	<b>3 335 690,82</b>

	00001	Déficit antérieur reporté					0.00		1 084 104.03	1 084 104.03
	13911/040	Subvention d'équipement Etat	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
	13912/040	Subvention d'équipement Région	26 890.00	26 890.00			26 890.00	0.00	27 000.00	27 000.00
	13918/040	Subvention d'équipement autres	60 603.00	59 587.00			59 587.00	0.00	61 000.00	61 000.00
	13913/040	Subvention Département	6 208.00	6 208.00			6 208.00	0.00	6 500.00	6 500.00
	2031	Etudes	637 577.25	291 692.86	247 208.70		538 901.56	247 208.70	117 965.00	365 173.70
	2051	Concessions, droits similaires (Application+observatoire de l'eau)	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	80 000.00	80 000.00
	2111	Terrains nus (acquisitions foncières)	224 435.00	5 208.92	219 226.08		224 435.00	219 226.08	47 800.00	267 026.08
	2121	Plantations d'arbres	217 524.11	143 330.00	15 000.00		158 330.00	15 000.00	120 000.00	135 000.00
	2128	Autres agencements et aménagements de terrain	93 285.60	48 834.79	30 096.50		78 931.29	30 096.50	88 108.00	118 204.50
	21351	Installation générale	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
	21828	Autre matériel de transport	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
	21838	Autre Matériel informatique	3 000.00	2 595.88			2 595.88	0.00	3 000.00	3 000.00
	21848	Autre matériel de bureau et mobiliers	1 500.00	686.68			686.68	0.00	32 500.00	32 500.00
	2185	Matériel de téléphonie	500.00	152.00			152.00	0.00	500.00	500.00
	2188	Autres (matériel topo)	1 200.00	0.00			0.00	0.00	1 200.00	1 200.00
	2312	Travaux en cours	2 079 161.73	486 123.40	1 565 739.86		2 051 863.26	1 565 739.86	354 180.00	1 919 919.86
	2315	Installations, matériel et outillage (espace scéno)	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	5 000.00	5 000.00
	1318	Autres (remboursement subv aermc)	3 204.00	3 204.00	0.00		3 204.00	0.00	0.00	0.00
		Opérations pour compte de tiers						0.00	0.00	0.00
		<b>TOTAL DEPENSES Investissement</b>	<b>3 355 088.69</b>	<b>1 074 513.53</b>	<b>2 077 271.14</b>		<b>3 151 784.67</b>	<b>2 077 271.14</b>	<b>944 753.00</b>	<b>3 022 024.14</b>
	00001	Excédent antérieur reporté	520 923.05	520 923.05	0.00		520 923.05	0.00	32 421.39	32 421.39
	1068	Autres réserves	198 249.82	198 249.82	0.00		198 249.82	0.00	1 578 234.06	1 578 234.06
	10222	Dotations Fonds divers réserves (FCTVA)	50 000.00	50 133.77	0.00		50 133.77	0.00	55 000.00	55 000.00
	1311	Subventions Etat (amortissable)	67 000.00	12 285.00	34 770.00		47 055.00	34 770.00	17 520.00	52 290.00
	1313	Subventions Département (amortissable)	11 706.00	4 423.00	11 706.00		16 129.00	11 706.00	13 926.00	25 632.00
	1316	Subvention transférée autre EPL (SIEGA)	0.00	17 896.25	0.00		17 896.25	0.00	173 568.50	173 568.50
	1318	Autres Subventions (amortissable)	382 827.00	78 159.00	299 118.00		377 277.00	299 118.00	144 372.00	443 490.00
	1323	Subventions Département (non amortissable)	9 360.00	0.00	9 360.00		9 360.00	9 360.00	0.00	9 360.00
	1328	Autres Subventions (non amortissable)	174 737.00	45 257.50	111 661.69		156 919.19	111 661.69	1 326.50	112 988.19
	1388	Autres subventions d'I non transférables	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00
	28031	Amortissement frais études	75 000.00	71 250.00			71 250.00	0.00	77 100.00	77 100.00
	2805	Amortissement logiciels	1 100.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
	28121	Amortissement plantations	65 000.00	64 771.13			64 771.13	0.00	65 000.00	65 000.00
	28128	Amortissement Agencement de terrain	8 000.00	7 612.00			7 612.00	0.00	8 000.00	8 000.00
	28141	Construction sol autre bâtiment public	6 000.00	5 642.00			5 642.00	0.00	6 000.00	6 000.00
	28158	Amortissement autres installations, matériel	5 000.00	4 876.00			4 876.00	0.00	5 000.00	5 000.00
	28181	Amortissement installations générales, agencements et divers	7 000.00	6 591.00			6 591.00	0.00	7 000.00	7 000.00
	281828	Amortissement matériel de transport	8 000.00	7 956.00			7 956.00	0.00	8 000.00	8 000.00
	281838	Amortissement matériel de bureau & informatique	7 000.00	6 703.40			6 703.40	0.00	7 000.00	7 000.00
	281848	Amortissement mobilier	2 500.00	2 256.00			2 256.00	0.00	2 500.00	2 500.00
	28188	Amortissement immobilisations corporelles (courantomètre)	2 000.00	1 807.00			1 807.00	0.00	2 000.00	2 000.00
	28185	Amortissement (téléphone portable)	400.00	143.00			143.00	0.00	400.00	400.00
	021	Autofinancement complémentaire	2 883 841.61				0.00		1 636 514.62	1 636 514.62
	4582	Opérations pour compte de tiers	0.00	0.00			0.00	0.00		0.00
		<b>TOTAL RECETTES Investissement</b>	<b>4 485 644.48</b>	<b>1 106 934.92</b>	<b>466 615.69</b>		<b>1 573 550.61</b>	<b>466 615.69</b>	<b>3 840 883.07</b>	<b>4 307 498.76</b>